

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 5<sup>ième</sup> jour de mars 2020 à 9 :30 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Hervey William Howe, Paul Pepin et Marc Poirier.

Les conseillers Dale Rathwell, Jonathan Morgan et Thomas Bates sont absents.

L'adjointe administrative, Carole Brandt, est présente.

### **Ordre du jour**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Mandat à Équipe Laurence**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de la séance**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 9 h 30. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel Pascale Blais constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

**2020-0034**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-0035**

#### **2. Mandat à Équipe Laurence**

**CONSIDÉRANT** les modalités requises par le programme gouvernemental pour la subvention de nos chemins, Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

**CONSIDÉRANT** que les frais seront pris du surplus accumulé ;

**CONSIDÉRANT** les offres de services reçues d'Équipe Laurence ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que la firme Équipe Laurence soit mandatée pour les trois (3) offres de services couvrant les frais reliés à la conception, aux documents de soumission et au suivi technique partiel des travaux sur le chemin de la Montagne et le chemin White pour un montant de 21 440.00 \$ plus les taxes applicables, aux fins de ce programme et que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-0036**

**5. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le Marc Poirier et résolu que la séance soit levée à 9 :32 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Pascale Blais, LL.B., B.A.  
Mairesse

Carole Brandt,  
Adjointe administrative